

COMMUNE DE RIMOGNE

 <p>Mairie de Rimogne</p>	Plan Local d'Urbanisme <i>(Transformation du P.O.S. en P.L.U.)</i>
	<u>RÈGLEMENT</u>

Vu pour être annexé à la délibération
du 23 mai 2019, approuvant le
Plan Local d'Urbanisme
(transformation du POS en PLU).

Cachet de la Mairie / Signature du Maire

M. Grégory TRUONG

Approuvé le : 23.05.2019



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 avenue Philippoteaux - BP 10078
08203 SEDAN Cedex
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le:		Modifié le:		Mis à jour le:	

COMPOSITION DU SOUS-DOSSIER « RÈGLEMENT »

Numéro d'ordre	DÉNOMINATION DE LA PIÈCE	Abréviation
4A	RÈGLEMENT - DOCUMENT ÉCRIT	
4B1	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT <i>Nord du territoire - Échelle : 1/2 000^{ème}</i>	
4B2	DOCUMENT GRAPHIQUE DU RÈGLEMENT <i>Sud du territoire - Échelle : 1/2 000^{ème}</i>	

MODE D'EMPLOI

- Rechercher sur **les documents graphiques du règlement** (pièces n°4B1 et 4B2) la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un espace boisé classé, un emplacement réservé ou une autre prescription.
- Consulter **le règlement écrit** (pièce n°4A), pour connaître les règles définies dans la zone concernée.
- En cas d'opérations de construction ou d'aménagement, vérifier que le projet est compatible avec les **orientations d'aménagement et de programmation** (pièce n°3).
- Consulter les autres pièces du dossier pour toute information complémentaire.